

N° \_\_\_\_\_

Le Tribunal administratif de Montreuil,

Audience du 18 juin 2015  
Lecture du 2 juillet 2015

Le magistrat désigné,

Vu la requête, enregistrée le 23 décembre 2014, présentée pour M.  
demeurant (93300), par Me Josseaume ; M. demande au  
tribunal :

DECIDE :

Article 2 : Les décisions de retrait de points consécutives aux infractions commises les 19 août 2012 à 2h03 (un point), 11 août 2013 à 6h00 (un point), 11 août 2013 à 7h30 (deux points) et 11 août 2013 à 7h33 (deux points) sont annulées.